



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conciliation des enjeux énergétiques et patrimoniaux

### **Une subvention pour favoriser l'installation de capteurs solaires adaptés aux bâtiments protégés**

**L'Etat de Vaud propose une nouvelle subvention destinée à encourager la production d'énergie solaire dans le respect des bâtiments à valeur patrimoniale. Une enveloppe financière est ainsi mise à disposition des propriétaires souhaitant installer des tuiles solaires ou des capteurs colorés sur un bâtiment protégé. Ces installations s'intègrent en effet de manière plus harmonieuse sur une toiture en tuile ou en ardoise, mais présentent des coûts plus élevés.**

Les tuiles solaires et les capteurs colorés s'intègrent harmonieusement sur les toitures des bâtiments à valeur patrimoniale. Ces installations s'avèrent toutefois plus coûteuses que les capteurs solaires standards tout en produisant moins d'électricité. Afin d'encourager la production d'énergie photovoltaïque sur l'ensemble de son territoire dans le respect des valeurs patrimoniales, l'Etat de Vaud propose une nouvelle enveloppe de CHF 200'000 par année à destination des propriétaires de bâtiments protégés. Cette subvention vise à atténuer la différence de coûts observée entre les capteurs solaires traditionnels et les capteurs adaptés aux bâtiments à enjeux patrimoniaux.

Cette aide financière s'ajoute à celle déjà proposée via le programme fédéral d'encouragement à la production photovoltaïque (Pronovo). La subvention cantonale peut couvrir 40% du coût total de l'installation, mais s'élèvera à CHF 50'000 au maximum. Son octroi est assorti de différentes conditions : le bâtiment concerné doit soit être classé, soit inscrit à l'inventaire, soit se trouver sur un site construit inscrit à l'inventaire national (ISOS-A) ; l'installation doit par ailleurs présenter une puissance minimale de 2 kW, se situer sur une toiture présentant un potentiel solaire suffisant et être intégrée dans la toiture.

Dans le cadre de son Plan climat, le Canton de Vaud s'est fixé des objectifs ambitieux de production énergétique locale et renouvelable. D'ici 2050, il est attendu que le solaire couvre quelque 15% de la consommation électrique vaudoise. Tous les

gisements doivent dès lors pouvoir être exploités et le patrimoine bâti doit y contribuer, dans le respect des particularités architecturales, constructives et historiques. Cette nouvelle subvention fait ainsi suite à la récente publication de fiches de recommandations TypoRENO-VD expliquant comment concilier les impératifs de restauration énergétique et de conservation des constructions. Ces nouveaux dispositifs s'inscrivent également dans la volonté du Canton de renforcer les soutiens publics et l'accompagnement des propriétaires vers la transition énergétique, en phase avec les objectifs annoncés dans le cadre de la révision de la loi sur l'énergie.

Les détails concernant cette nouvelle subvention et la thématique de la restauration énergétique des bâtiments à valeur patrimoniale sont disponibles sur [www.vd.ch/environnement/energie/energie-et-patrimoine-bati](http://www.vd.ch/environnement/energie/energie-et-patrimoine-bati)

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 05 juin 2024

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DJES, Anne-Valérie Nahrath, cheffe de section Conformité énergétique des bâtiments, Direction générale de l'environnement

DEIEP, Alberto Corbella, chef de la division Monuments et sites, Direction générale des immeubles et du patrimoine